

Recommandations du Health Work Committee suite à la conférence “Le droit à la santé des citoyens en zone C”

26 février 2014



Le Health Work Committee est une ONG palestinienne qui met en place des campagnes de sensibilisation sur les problèmes touchant à la santé.

Le 28 janvier 2013, le Health Work Committee (HWC) a organisé une conférence à Ramallah, sponsorisée par le Mouvement populaire pour la santé, sur le “Droit à la santé des citoyens en zone C”. Cette conférence a débouché sur plusieurs recommandations qui visent à améliorer la résilience des citoyens en zone C, qui représentent plus de 60% de la Cisjordanie.

La conférence a exposé la réalité de la zone C, et les violations subies par ses habitants, liées aux politiques de l’occupation et aux colonies.

Les trois thèmes de la conférence ont confirmé la nécessité de focaliser sur cette zone où Israël a le contrôle total de l’application de la loi, de la planification urbaine et de la construction. En tant que puissance occupante, Israël a la responsabilité, selon le droit humanitaire international, de gérer l’occupation de manière à assurer les besoins fondamentaux de la population palestinienne, et la communauté internationale a la responsabilité d’assurer et de respecter les lois internationales en territoires palestiniens occupés, étant donné que la protection et l’assistance aux civils sont des droits fondamentaux qui doivent toujours être respectés.

La majorité des habitants de la zone C sont des fermiers ou des bergers, avec un niveau de vie inférieur au reste des citoyens habitant en Cisjordanie, puisque leurs zones bénéficient de moins de services publics et d’infrastructures, et ils sont privés de possibilité de développement et d’investissements. D’autre part, environ 325 000 colons en Cisjordanie vivent dans 200 « avant-postes » de colonies où tous les services intentionnellement niés aux Palestiniens leur sont fournis.

189 000 Palestiniens répartis en 160 unités habitent en zone C, y compris plus de 27 000 Bédouins, situés

dans des zones isolées et habitant de simples tentes et constructions en étain, et considérés comme les plus nécessiteux des habitants de Cisjordanie.

L'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation, les services sociaux, culturels et autres est très limité pour les Palestiniens en zone C, et les infrastructures sont très faibles notamment en ce qui concerne l'eau, l'électricité et les installations sanitaires. Plus de 60 000 Palestiniens habitant cette zone n'ont pas accès à l'eau, et la consommation en eau dans ces zones est estimée à 20 litres par personne et par jour, donc un cinquième de la quantité recommandée par l'Organisation mondiale de la santé.

Ces communautés souffrent de déplacements et d'expulsions forcés, de confiscations, d'expropriations, de retraits de carte d'identité ou de résidence, de raids, d'arrestations, de destruction répétées d'arbres, de propriétés privées et d'infrastructures publiques, ainsi que des empiètements par les colons, de la violence organisée et de harcèlement quotidien par l'armée d'occupation qui crée l'insécurité. Ces zones sont considérées comme zones militaires et zones d'expansion des colonies, ce qui limite considérablement les opportunités de développement des communautés palestiniennes.

L'organisation de cette conférence avait pour objectif de mettre en lumière les conditions de vie dans cette région et souligner les efforts de tous les participants, notamment examiner dans quelle mesure la couverture et la qualité de leurs actions sont adéquates, ainsi que l'échange d'expériences et d'expertises entre ces participants pour une action conjointe afin de satisfaire les besoins des citoyens et accomplir leurs droits, particulièrement en matière de santé. En outre, la conférence a exploré les possibilités de travailler pour la promotion du développement, et ce malgré la perception que tout développement est impossible sous occupation, car le droit du citoyen au développement doit s'appliquer en toute circonstance.

Les recommandations les plus significatives effectuées à niveau officiel et local sont les suivantes :

- Créer une autorité ou un comité national qui inclurait des parties officielles et civiles ayant juridiction en zone C pour superviser les besoins des populations à tous les niveaux, y compris la santé, pour développer des politiques et des stratégies de travail afin de fournir les services et infrastructures de développement nécessaires pour que les populations puissent résister et que la région ne se vide pas de ses habitants.
- Travailler sur l'amélioration des conditions économiques et sociales de la population en soutenant des projets de développement en faveur de ces communautés.
- Approuver des budgets pour des programmes et des services en faveur de ces communautés et recherché l'établissement d'un fond national afin de collecter des fonds pour l'application de programmes de développement et de services.
- Imposer les besoins de ces zones aux agendas des bailleurs de fonds et non le contraire.
- Encourager et pousser les donateurs à augmenter le financement pour ces zones, et combiner allègement financier et projets de développement

Concernant les évaluations des besoins/études et recherches :

- Effectuer des études qualitatives qui prennent en compte le genre, les effets des conditions de vie et de l'occupation et de ses pratiques sur la population (hommes, femmes, jeunes, adolescents, personnes souffrant d'un handicap...) afin de les utiliser dans des interventions adéquates.
- Effectuer des études quantitatives, qui reflètent les indicateurs de la situation de la population dans tous les domaines

Concernant les organisations de santé :

- Développer de services de santé fournis par tous les acteurs et assurer la disponibilité et l'accessibilité de ces services.
- Développer la coopération entre le Ministère de la santé, les ONG et les organisations internationales travaillant dans la zone afin d'assurer l'intégration des actions et éviter tout double emploi.
- Les ONG travaillant en zone C doivent avoir le soutien du Ministère de la santé, qui possède les capacités pour accéder aux zones et assurer la continuité des services et du développement.
- Explorer la possibilité d'inclure les citoyens de ces communautés dans un système de sécurité sociale prenant en compte les pauvres.

Lobbying et plaidoyer

- Renforcer les efforts de plaidoyer et la solidarité internationale des organisations des droits de l'Homme internationales et locales, et encourager l'Autorité palestinienne afin qu'elle expose les pratiques de l'occupation et la tenue responsable de la protection des citoyens et ce sur la base du droit humanitaire et du droit international.
- Exercer une pression afin de mettre fin aux classifications de la terre palestinienne.
- Exercer une pression sur l'occupation israélienne afin de faciliter l'obtention de permis de construction et les entrées et sorties des citoyens, des fournisseurs de services et des investisseurs.
- Former des groupes de pression des communautés en zone C, et leur permettre d'accroître leur participation dans la gestion de leurs besoins et en conséquence les plans d'intervention.

Universités palestiniennes

- Renforcer le rôle des universités palestiniennes dans la promotion de la viabilité des services de santé et leur développement à travers leurs programmes et leurs étudiants, facultés et chercheurs spécialisés dans le domaine de la santé.
- Réserver des bourses du Ministère de l'éducation supérieure et des universités pour la population palestinienne en zone C.

Médias

- Renforcer le rôle des médias dans la surveillance et l'exposition des violations commises par l'occupation contre les citoyens, et former un corps national composé de représentants de médias spécialistes en zone C.

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

• Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Recommandations-du-Health-Work-Committee-suite-a-la-conference-Le-droit-a-la>